

COMMUNIQUE de PRESSE

6 juin 2018



Loi EGA : redressons le cap pour assurer un meilleur revenu aux agriculteurs !

La loi Agriculture et Alimentation adoptée par l'Assemblée Nationale visait d'abord à permettre aux agriculteurs de vivre du juste prix payé.
Indispensable pour les Chambres d'agriculture !

Les agriculteurs fondent beaucoup d'espoir sur le volet "contractualisation et rééquilibrage dans la chaîne alimentaire".

Il y a urgence d'avoir des résultats dès les prochaines négociations commerciales.

La procédure accélérée est donc une bonne chose d'autant qu'après la loi il faudra rapidement adopter les ordonnances sur le seuil de revente à perte et sur la régulation des promotions.

Nous serons très vigilants à ce que les nouvelles règles de contractualisation poussent les opérateurs économiques à adopter une posture responsable.

Les Chambres d'agriculture sont déjà partie prenante des travaux lancés par les Interprofessions pour construire des indicateurs de coûts de production.

Les engagements pour la restauration collective publique avec l'incitation à l'approvisionnement en produits locaux en lien avec les Projets Alimentaires territoriaux permettront de recréer du lien entre les agriculteurs et les citoyens. On peut cependant regretter que les règles européennes de la concurrence sur les marchés publics interdisent de privilégier les approvisionnements locaux !

Le volet sur l'évolution de l'agriculture reste à ce stade très décevant. La loi n'a pas réussi à dégager une vision partagée entre les attentes des citoyens et les besoins de l'agriculture.

Le projet de loi, avec un empilement de mesures peu lisibles, coûteuses en particulier sur le volet phytos fragilise l'agriculture française en créant des distorsions avec les autres pays européens.

Pour les Chambres d'agriculture, l'objectif doit être de concilier les attentes en proposant une multiperformance économique, sociale et environnementale qui mise sur les projets des agriculteurs mais cela ne se fera qu'avec des projets d'agriculteurs viables.

Contact Presse

Chambres d'agriculture France - APCA
Iris Roze – 01 53 57 10 51 / 06 09 86 02 26
Iris.roze@apca.chambagri.fr

www.chambres-agriculture.fr

Rejoignez-nous sur :

